

PAYS-BAS : LES FORMES LÉGALES D'ENTREPRISES

Formes légales d'entreprises

<p>Belosten Venootschap met beperkte aansprakelijkheid ou BV (société privée à responsabilité limitée)</p>	<p>Nombre de partenaires et d'associés : Un ou plus ; peut être constituée de plusieurs personnes morales ou physiques, et 1 actionnaire pour une société de BV. Au moins une personne dans le conseil d'administration doit avoir la nationalité néerlandaise. Capital minimum et/ou maximum : 0,01 EUR Responsabilité des associés : La responsabilité de chaque partenaire est limitée au montant apporté au capital.</p>
<p>Naamloze Venootschap ou NV (société à responsabilité limitée publique)</p>	<p>Nombre de partenaires et d'associés : 1 ou plus, sans limitation dans le nombre de partenaires. Capital minimum et/ou maximum : 45 000 EUR au moins. 20% devront représenter le montant souscrit et 25% le montant libéré lors de l'entrée en bourse. Responsabilité des associés : La responsabilité est limitée au montant apporté au capital.</p>
<p>Venootschap Onder Firma ou VOF (partenariat général)</p>	<p>Nombre de partenaires et d'associés : Minimum 2 sans limitation dans le nombre de partenaires. Capital minimum et/ou maximum : Pas de capital minimum. Responsabilité des associés : La responsabilité des partenaires est conjointe et illimitée.</p>
<p>Commanditaire Vernootschap ou CV (partenariat limité)</p>	<p>Nombre de partenaires et d'associés : Minimum 2 sans limitation dans le nombre de partenaires. 2 types de partenaires : partenaires actifs et passifs. Capital minimum et/ou maximum : Pas de capital minimum. Responsabilité des associés : Les partenaires actifs ont une responsabilité illimitée, en particulier la direction de l'entreprise. Les partenaires passifs ont une responsabilité limitée au montant contribué.</p>
<p>Bijkantoor (succursale)</p>	<p>Nombre de partenaires et d'associés : Pas une personnalité juridique, cela dépend du statut de la société mère. Capital minimum et/ou maximum : Aucun capital n'est requis, si la branche est enregistrée auprès du registre du commerce. Responsabilité des associés : La société mère est responsable pour les actions menées par la branche, mis à part la direction qui est limitée, conjointe et multiple.</p>

Les procédures de création d'entreprise

Créer une entreprise	Pays-Bas	OECD
Procédures (nombre)	4,0	5,2
Temps (jours)	3,5	9,5

Source : Doing Business.

Pour plus d'informations Consultez le site Doing Business, pour connaître les procédures de création d'une entreprise aux Pays-Bas.
Registre du commerce

Les organismes compétents Le Registre du commerce.

Annuaire d'informations financières

[Dun & Bradstreet](#) - Worldwide directory with financial information on businesses

[Kompass Netherlands](#) - Business directory for the Netherlands

[KVK](#) - Extracts or financial statements on Dutch companies

Les procédures de recouvrement

Les principes du recouvrement	L'insolvabilité ne mène pas directement à la faillite, vous trouverez plus de détails dans la législation sur l'insolvabilité aux Pays-Bas.
Le ratio d'endettement	Aucune
La loi sur les faillites	Pour plus d'informations, cliquez ici.
La législation encadrant la restructuration	Pour plus d'informations, cliquez ici.

© Export Entreprises SA, Tous droits de reproduction réservés.
Dernières mises à jour en Mars 2024